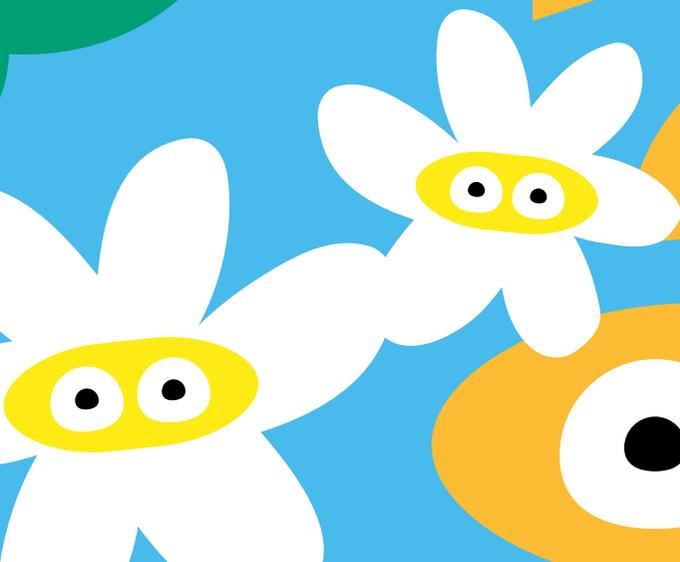


Bienvenue
à la
maternelle

Le plaisir
de bien grandir



Ça sert à quoi l'école ?

**Le Lyon des enfants,
c'est aussi
le plaisir de bien grandir
à l'école.**

Mesdames, Messieurs, chers parents,

Votre enfant fera bientôt sa première rentrée en maternelle dans l'une des écoles publiques de la Ville de Lyon. C'est une étape importante pour lui comme pour vous : ce livret vous permettra d'en découvrir le fonctionnement et répondra certainement à vos nombreuses interrogations.

Pour réussir cette transition importante entre la Petite Enfance et la Maternelle, la Ville de Lyon met en œuvre les moyens nécessaires afin de permettre à chaque enfant d'être dans les meilleures conditions d'apprentissage. Cela passe par le respect du rythme de l'enfant et de ses besoins, en lien étroit avec les parents, les enseignants et le personnel de la Ville de Lyon.

Le temps de la maternelle est propice au jeu, à la découverte du langage, au développement des capacités psychomotriciennes et de l'éveil à la curiosité. Lieu de socialisation par essence, c'est aussi les premiers temps de vie collective qui permettent aux enfants de construire progressivement leurs apprentissages de l'autonomie et de les préparer à leurs scolarités futures en œuvrant à leurs développements cognitifs, sociaux et culturels.

Dans l'esprit du Projet Éducatif de Lyon, le quotidien des enfants se construit dans le cadre d'une relation école/famille étroite afin d'accompagner au plus près les progrès et les besoins de chacun d'entre eux sur l'ensemble des temps de la journée, scolaire et périscolaire. Chaque jour, les équipes enseignantes, municipales et associatives veillent donc à ce que l'école soit un lieu accueillant et bienveillant, en contribuant à l'inclusion de chaque enfant et à la réduction de toutes les inégalités.

Vous le découvrirez au fil de ces quelques pages, tout est mis en œuvre pour que la rentrée de votre enfant soit la plus sereine possible.

Je souhaite à tous les enfants et à leurs parents une belle année scolaire, riche en découvertes et en apprentissages.

Stéphanie Léger

Adjointe au Maire de Lyon, déléguée à l'Éducation

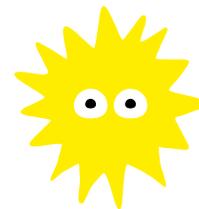


Le Lyon des enfants, c'est quoi ?

C'est une ville pensée par et pour les enfants. Une ville qui s'adapte à leurs besoins et favorise leur épanouissement dans l'éducation, la culture, les sports, l'accès à la citoyenneté et aux droits, le lien avec la nature, la santé. Donner leur place aux enfants, c'est construire un espace heureux, pour tous.

En un clin d'œil

3 ambitions partagées



Une éducation à la transition écologique

Promouvoir une alimentation saine et responsable

1. Contribuer à la découverte des goûts et au plaisir de manger ensemble
2. Sensibiliser à l'alimentation durable
3. Accompagner aux pratiques pour une alimentation responsable

Resserrer le lien avec la nature et le vivant

4. Permettre aux enfants de faire l'expérience directe de la nature et du vivant
5. Comprendre, apprendre, pour mieux protéger le vivant et la nature
6. Soutenir les acteurs vers des évolutions de pratiques

Encourager les pratiques éco-responsables : mobilités, réemploi, numérique

7. Renforcer les mobilités douces et actives, notamment par la pratique du vélo
8. Favoriser le réemploi dans les pratiques pédagogiques et le choix des équipements
9. Contribuer à limiter l'impact écologique du numérique

Une éducation à la citoyenneté, à l'engagement et émancipatrice

Faire des pratiques artistiques, culturelles et sportives des leviers d'émancipation

10. Améliorer l'accessibilité et la lisibilité de l'offre pour développer les pratiques
11. Élaborer des parcours cohérents, diversifiés entre les temps, et adaptés selon l'âge des enfants

12. Soutenir les complémentarités entre acteurs locaux pour renforcer le lien social

Faire vivre les valeurs républicaines et lutter contre toutes les discriminations

13. Favoriser l'égalité en luttant contre les stéréotypes et les discriminations
14. Contribuer à un environnement apaisé pour mieux vivre ensemble
15. Accompagner les acteurs pour mieux prévenir, détecter et gérer les situations complexes

Accompagner les enfants dans l'exercice de leur citoyenneté pour développer leur pouvoir d'agir

16. Favoriser l'expression et le dialogue en veillant à impliquer tous les enfants
17. Promouvoir le « faire ensemble », encourager toutes les formes de citoyenneté active
18. Contribuer à construire son esprit critique et son regard sur le monde à l'ère du numérique

Une éducation co-construite, plus juste, plus solidaire et plus inclusive

Favoriser le bien-être des enfants en veillant à la prise en compte de leurs besoins

19. Être à l'écoute et répondre aux besoins des enfants selon chaque étape de leur développement
20. Œuvrer pour que l'inclusion soit une réalité pour les enfants en situation de handicap sur tous les temps
21. Soutenir la montée en compétence et en interconnaissance des professionnels pour mieux accompagner les parents et les enfants

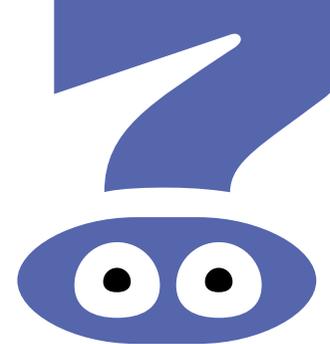
Agir contre les inégalités scolaires, sociales et territoriales

22. Expérimenter et déployer des actions concrètes qui favorisent la mixité et l'attractivité des établissements
23. Favoriser les liens réciproques entre les familles et l'école
24. Lutter contre la fracture numérique

Faire vivre l'alliance éducative

25. Favoriser les dynamiques locales
26. Renforcer l'information et la coopération entre tous les acteurs en particulier sur les transitions
27. Encourager la participation active des parents en partant de leurs préoccupations et envies d'engagement





Au Sommaire...

La semaine de votre enfant	p. 8
De temps en temps	p. 14
La pause de midi	p. 19
La santé de votre enfant	p. 24
Le temps libre et les vacances	p. 28
Familles: à vous de jouer!	p. 30
Informations pratiques	p. 32

La semaine de votre enfant

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
De 7h50 à 8h20	ACCUEIL DU MATIN durée : 30mn			ACCUEIL DU MATIN durée : 30mn	
De 8h30 à 12h	TEMPS SCOLAIRE durée : 3h30		LES ATELIERS DU MERCREDI durée : 3h30	TEMPS SCOLAIRE durée : 3h30	
De 12h à 14h15	PAUSE DU MIDI durée : 2h15			PAUSE DU MIDI durée : 2h15	
De 14h15 à 16h45	TEMPS SCOLAIRE durée : 2h30			TEMPS SCOLAIRE durée : 2h30	
De 16h45 à 17h30	APRÈS LA CLASSE durée : 45mn			APRÈS LA CLASSE durée : 45mn	
De 17h30 à 18h30	LA FIN D'APRÈM durée : 1h			LA FIN D'APRÈM durée : 1h	

Le plaisir de bien grandir

C'est le grand jour! Votre enfant fait ses premiers pas à l'école maternelle.

Pour l'aider à bien grandir, il sera accompagné à la fois par **l'équipe enseignante de l'Éducation nationale** pendant le temps de la classe appelé « scolaire » et par **le personnel de la Ville de Lyon** et **des associations partenaires** pour les temps avant et après la classe appelés « périscolaires ».

En maternelle, vous pouvez rentrer dans l'école jusqu'à la classe de votre enfant et pouvez rester un peu auprès de lui pour une transition en douceur. Ce moment constitue ainsi un sas entre le monde familial et celui de l'école. Dans tous les cas, vous confiez votre enfant à un adulte de la communauté éducative. Le soir après la classe et le mercredi midi, en accueil de loisirs, vous récupérez votre enfant auprès de l'équipe d'animation.

Les missions de l'Éducation nationale : le temps scolaire

L'école maternelle accueille tous les enfants à partir de 3 ans. Elle compte 3 niveaux, la petite section, la moyenne section et la grande section qui forment le premier cycle de la scolarité.

Le programme d'enseignement est organisé en cinq domaines d'apprentissage :

1. Mobiliser **le langage** dans toutes ses dimensions ;
2. Agir, s'exprimer, comprendre à travers **l'activité physique** ;
3. Agir, s'exprimer, comprendre à travers **les activités artistiques** ;
4. Acquérir les premiers outils **mathématiques** ;
5. **Explorer** le monde.

RAPPEL :

L'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans (cf. Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance)



C'est aussi ça, le Lyon des enfants !

Les cours nature

Pour créer le lien entre la nature et les enfants, et les faire profiter de tous ses bienfaits, la Ville a engagé la végétalisation des cours d'école. Depuis 2021, plus de 1 000 enfants ont participé à des ateliers de concertation associant aussi les enseignants, animateurs et agents Ville de Lyon. Les parents sont également consultés. Au total, 15 millions d'euros sont consacrés sur le mandat à l'aménagement de ces cours plus pédagogiques, plus inclusives et plus confortables.



Ils ou elles accompagnent vos enfants

Les enseignants et enseignantes

Le professeur ou la professeure des écoles enseigne l'ensemble des disciplines dispensées à l'école primaire (maternelle et élémentaire).

Le directeur ou la directrice d'école exerce des responsabilités administratives, pédagogiques et représente l'Éducation nationale auprès de la Ville et des parents d'élèves. Il ou elle fédère les enseignants et enseignantes autour du projet d'école.

Il ou elle peut, en parallèle, enseigner dans une classe à temps partiel ou être complètement déchargé-e de ses missions d'enseignement. Il ou elle dirige le Conseil d'école.

Les Atsem

Professionnel·le de la petite enfance, l'Agent ou l'Agent territorial·e des écoles maternelles est une « pièce maîtresse » de la communauté éducative de la maternelle. L'Atsem est dans la classe, aux côtés de l'enseignant ou enseignante, pour l'aider dans la prise en charge des enfants et l'organisation des activités sur le temps scolaire. Il ou elle encadre également les enfants avant, pendant et après le repas. Il ou elle assure l'entretien des salles de classe maternelles et des locaux communs.

À Lyon, une Atsem est présente auprès des enfants dans chaque classe de maternelle, de la petite à la grande section.

Les Atsem volontaires peuvent aussi participer aux temps d'accueils périscolaires.

Les missions de la Ville de Lyon : les accueils périscolaires

Il s'agit de :

- l'accueil du matin avant la classe,
- la pause du midi (pause méridienne) comprend le déjeuner et des activités adaptées aux besoins de chaque âge ;
- des activités ludiques et éducatives, en fin d'après-midi après la classe et le mercredi matin.

Selon les écoles, ils sont organisés par la Direction de l'Éducation ou par des associations d'Éducation populaire partenaires.



La Ville joue également un rôle pendant le temps de classe.

En plus de l'intervention quotidienne des ATSEM, la ville soutient financièrement les projets scolaires portés par les enseignants et enseignantes de maternelle ou par des intervenants et intervenantes spécifiques : musique, danse, culture...

Elle participe à l'apprentissage et l'épanouissement des enfants par la lecture avec les Ambassadeurs du livre. Ce dispositif est un partenariat entre l'AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville) et la Ville de Lyon. Il permet à de jeunes volontaires en service civique "Ambassadeurs du livre (ADL)", de s'investir au sein des Bibliothèques centres documentaires (BCD) des écoles de la Ville de Lyon afin de contribuer, sur le temps scolaire et périscolaire, au développement de l'usage du livre et de la lecture. L'action des ADL a pour but de favoriser une vision positive et agréable du livre en tant qu'objet et développer le plaisir de lire.



La Ville veille à offrir les meilleures conditions de confort aux élèves.

Elle est chargée de la construction, l'entretien et le fonctionnement des écoles publiques.

Afin d'adapter les bâtiments aux épisodes de canicule, des travaux de rénovation énergétique sont réalisés en priorité.

Depuis 2021, pour que le chemin vers l'école se fasse en toute sécurité, la Ville crée des Rues des enfants.

Ils ou elles accompagnent vos enfants

Le gardien ou la gardienne de l'école veille à la sécurité des bâtiments et contribue à l'entretien des locaux. Il ou elle accueille et oriente le public.

L'intervenant ou l'intervenante spécifique (sport ou culture) apporte une compétence, un savoir-faire, pour enrichir le contenu des activités proposées aux enfants. Il ou elle anime, en étroite collaboration avec les enseignants ou les animateurs, un atelier spécifique (culture, sport, Ambassadeurs du livre).



C'est aussi ça, le Lyon des enfants !

Rues des enfants

La Ville aménage des Rues des enfants avec pour objectif d'apaiser les espaces publics aux abords des établissements scolaires et des crèches. Depuis septembre 2020, plus de 65 établissements (écoles élémentaires, maternelles et crèches) ont bénéficié d'une intervention sur l'espace public : des rues ont été piétonnisées ou transformées en zone de rencontre, des aménagements de voirie ont été réalisés pour faciliter et sécuriser les cheminements piétons et cyclistes. Dans ce cadre, la Ville de Lyon soutient des interventions artistiques dans plusieurs écoles primaires. Des artistes du territoire transforment l'espace public avec la participation des enfants.



De temps en temps

Quand vos enfants n'ont pas classe, ils peuvent participer aux accueils périscolaires. Selon les écoles, ils sont organisés par la Direction de l'Éducation ou par des associations d'Éducation populaire, partenaires de la Ville de Lyon.

L'accueil du matin

Cet accueil est gratuit. **Votre enfant est accueilli à l'école de 7h50 à 8h20**, en fonction des places disponibles. Ce moment de transition doit lui permettre de démarrer doucement sa journée et d'aborder les apprentissages scolaires sereinement. Vous pouvez l'inscrire pour un ou plusieurs accueils par semaine, ou selon une fréquentation occasionnelle.



Les accueils du soir

Ce sont des accueils de loisirs répartis en 2 temps distincts :

Après la classe: de 16h45 à 17h30

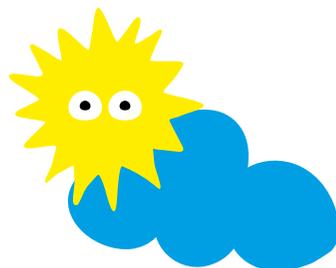
Ce moment est conçu pour permettre aux enfants de se détendre en participant à des animations ludiques favorisant l'expression orale.

L'inscription est annuelle avec une tarification forfaitaire en fonction du Quotient familial municipal.

La fin d'après-midi: de 17h30 à 18h30

Les enfants participent à des cycles d'ateliers ludiques autour de la lecture, de jeux, de sports... La fréquentation peut être régulière durant toute l'année ou irrégulière sur la base d'un calendrier prévisionnel à compléter toutes les 6 semaines.

La tarification est à l'heure en fonction du Quotient familial municipal.



Qu'est-ce qu'un accueil de loisirs ?

Les accueils du soir, du midi et du mercredi matin sont organisés en accueils de loisirs.

Un accueil de loisir est un temps défini par la réglementation nationale Jeunesse et Sport pour permettre un apprentissage et un épanouissement des enfants par le loisir avec un encadrement renforcé.

Les activités servent de support d'apprentissage au sein d'un projet pédagogique global adapté à l'âge des enfants.

Ce mode d'apprentissage et de détente est typique de ce que l'on appelle l'«Éducation populaire».

Les Ateliers du mercredi

De 8h30 à 12h

Ouverts à tous, ces temps d'activités ludiques et éducatives de 3h30 proposent des parcours à thèmes : sport, culture, nature-biodiversité, citoyenneté-faire ensemble avec des activités spécifiques selon les âges. Des sorties à l'extérieur peuvent être organisées.

Vos enfants sont accueillis dans leur école ou à proximité dans le cadre d'un accueil de loisirs, encadrés par des animateurs sous la responsabilité d'un directeur d'accueil de loisirs.

Les Ateliers du Mercredi sont organisés par la Direction de l'Éducation de la Ville

de Lyon et ses partenaires associatifs d'éducation populaire. Différents services municipaux (sports, culture...) et les équipements culturels (musées, bibliothèques...) de la Ville participent à cette offre d'animation.

L'inscription se fait pour l'année avec une facturation semestrielle en fonction du Quotient familial municipal.

Ils ou elles accompagnent vos enfants

Le directeur ou la directrice d'accueil de loisirs (DAL)

est responsable de l'accueil de loisirs périscolaire. Il ou elle coordonne l'ensemble des personnes qui encadrent les enfants sur les temps périscolaires. Il ou elle travaille en étroite collaboration avec les différents acteurs de l'école.

L'animateur ou l'animatrice

intervient sous la responsabilité du DAL dans le cadre du projet pédagogique de l'accueil de loisirs. Son rôle principal est d'encadrer les enfants et de leur proposer des activités adaptées en assurant leur sécurité physique et affective et en respectant le cadre réglementaire des accueils de loisirs.

Le Référent ou la référente coéducation de proximité (RCP)

organise et facilite la liaison avec les familles pour les démarches périscolaires et gère les aspects matériels et éducatifs de l'Accueil du matin. Ces missions peuvent être assurées par les directeurs et directrices d'école, d'accueil de loisirs et ou des enseignants ou enseignantes selon les écoles.

Les noms du RCP et du DAL sont communiqués aux familles en début d'année scolaire (cahier de liaison et affiches dans les écoles).



L'éducation dehors

La Ville de Lyon accompagne depuis cette année le personnel de l'Éducation nationale dans la mise en œuvre et le déploiement des pratiques de la « Classe dehors » et encourage les pratiques de l'éducation dehors dans les temps périscolaires.

C'est aussi ça, le Lyon des enfants !

Des associations partenaires

Différentes structures associatives (Centres sociaux, Maisons des jeunes et de la culture, Maisons de l'enfance...) organisent et encadrent les accueils périscolaires (les Accueils du soir, du midi et du mercredi matin). Fortes d'une expérience dans le domaine des centres de loisirs et de l'éducation populaire, elles sont un atout pour organiser et animer des activités ludiques et éducatives de qualité avec un savoir-faire reconnu.

Ces associations sont soumises à la même réglementation que la Ville dans l'organisation de ces accueils.

Elles travaillent en étroite collaboration avec ses services et proposent la même tarification.



La pause de midi

Entre midi et deux, une pause adaptée à votre enfant...

La pause méridienne a lieu de 12h à 14h15. Sur ce temps, votre enfant déjeune à la cantine, joue dans la cour et participe à différentes activités calmes.

Les enfants sont encadrés par le personnel en charge de la restauration, les Atsem et les animateurs de l'accueil de loisirs.

La pause est conçue pour permettre aux enfants de reprendre les apprentissages de l'après-midi dans les meilleures conditions possibles. Pour les plus petits, la sieste débute dès la fin du repas. Pour les plus grands, des activités autour du livre ou des ateliers calmes sont proposés dans différentes salles.

À table!

L'inscription à la restauration scolaire peut être régulière ou irrégulière et peut se faire à tout moment de l'année.

Pour faciliter l'adaptation des plus petits à l'école, il est possible d'attendre quelques semaines ou mois avant une fréquentation régulière au restaurant.

À l'école maternelle, les enfants sont servis à table aidés par le personnel encadrant. Pour des raisons pédagogiques et d'initiation au goût, toutes les composantes sont présentées aux enfants, les incitant ainsi à les goûter.

Pour un bon accueil de votre enfant, plusieurs services à table sont mis en place pendant la pause de midi.



Ils ou elles accompagnent vos enfants

Le ou la responsable de la restauration scolaire (RRS)

assure le bon fonctionnement du restaurant et/ou self : organisation des différents services, préparation et distribution des repas dans le respect des règles d'hygiène alimentaire. Il ou elle travaille en étroite collaboration avec le directeur ou directrice d'accueil de loisirs pour garantir un temps de restauration scolaire éducatif, de détente, de plaisir et de vivre ensemble.

L'adjoint ou l'adjointe au RRS

assiste le responsable dans ses missions.

L'agent ou l'agent(e) spécialisée en restauration scolaire (ASR)

Il ou elle participe à la mise en œuvre des repas, leurs distributions et assure l'entretien du matériel et des locaux de restauration.





Deux types de menus sont servis au choix :

Le menu Petit Bouchon

Il intègre **2 repas végétariens par semaine**

- Hors d'œuvre
- Plat protidique (viande, poisson, protéines végétales, œuf, fromage)
- Plat d'accompagnement (légumes ou féculent)
- Produit laitier (fromage ou laitage)
- Dessert
- Pain (nature et pain spécial une fois par semaine)

Le menu Jeune Pousse

100 % végétarien
(sans chair animale, viande ou poisson)

- Hors d'œuvre
- Plat protidique (protéines végétales, œuf, fromage)
- Plat d'accompagnement (légumes ou féculents)
- Produit laitier (fromage ou laitage)
- Dessert
- Pain (nature, céréales, semi-complet,... ou pain spécial 1 fois par semaine)

L'apport protidique, constitué de protéines végétales, d'œufs ou de fromage, répond à tous les besoins nutritionnels de votre enfant.





Les menus sont **équilibrés, variés** et respectent les **saisons**. Ils sont validés en commission réunissant le prestataire, les diététiciennes de la Ville et du prestataire, des représentants de parents d'élèves élus, dans le respect de la réglementation sur les apports nutritionnels de votre de l'enfant.

Dans le cadre d'un marché public passé avec elle, la société Elixir assure la fourniture de repas des restaurants.

Trois modes d'inscription

1. Menu **Petit Bouchon** à l'année,
2. Menu **Jeune Pousse** à l'année,
3. **Inscription mixte** à l'année : vous choisissez, toutes les 6 semaines, ce que votre enfant mangera au jour le jour. Une alternance entre le menu **Petit Bouchon** et le menu **Jeune Pousse** est ainsi possible.

En l'absence de choix, le menu **Petit Bouchon** est servi.

Le Référent Coéducation de proximité de l'école de votre enfant pourra vous accompagner à l'inscription et dans vos choix.

La facturation de la pause méridienne est calculée en fonction du Quotient Familial Municipal.

Les services en ligne

Vous pouvez retrouver les menus de la semaine sur lyon.fr - rubrique Qu'est-ce qu'on mange ?

Pour ajouter ou annuler un repas : lyon.fr, rubrique Lyon en direct : mes démarches / commande et décommande des repas scolaires de la ville.



Commande et décommande repas



C'est aussi ça, le Lyon des enfants !

**Du champ à l'assiette,
du nouveau dans
les cantines lyonnaises !**
Une alimentation plus saine,
plus durable et de qualité



Depuis la rentrée 2022-2023, la Ville de Lyon a lancé une offre de restauration laissant plus de place aux produits bio, locaux et de saison. Cela se traduit par :

- Des menus à 50% ou 100% végétariens
- Une augmentation de la part des produits bio de 50% à la rentrée 2022 pour tendre vers un minimum de 75% en 2026
- 50% des aliments servis proviennent d'exploitations agricoles situées à moins de 200 km de Lyon
- Des recettes préparées en cuisine (crudités, salades composées, purées et gratins, pâtisseries sucrées et salées, recette végétale, purées de fruits...)
- Un conditionnement pour les plats chauds éliminant progressivement le plastique avec des barquettes biodégradables en cellulose et des bacs inox pour la majorité des entrées froides et des fromages à la coupe

La Santé de votre enfant

Lyon est l'une des 11 villes françaises à proposer aux enfants et à leurs familles les services d'une équipe médico-sociale scolaire municipale en charge des 5-12 ans.

Composée d'une infirmière, d'une assistante sociale et d'un médecin, l'équipe accompagne l'enfant et sa famille durant tout ou partie de l'année scolaire. En lien étroit avec les parents, elle veille à la santé et au bien-être des enfants afin de favoriser leur réussite scolaire et éducative et de prévenir tout risque médico-social ayant une incidence sur leur développement.

Elle travaille en collaboration avec les parents et tous les professionnels de l'école, en respectant le secret professionnel.

Elle est à l'écoute des familles pour toute question relative à la scolarité, à la santé et au bien-être de l'enfant et saura orienter les familles si nécessaire.

Elle assure le suivi des enfants aux besoins spécifiques (handicap, allergie, grande précarité...).

Les enfants de Petite et Moyenne Section sont suivis par les services de protection maternelle et infantile (PMI) de la Métropole de Lyon.

Les enfants de Grande Section sont suivis par les équipes médico-sociales scolaires (médecin, infirmier, assistant social) de la Ville de Lyon.

L'accueil spécifique

Certains enfants ayant des troubles de santé chroniques (allergie, asthme...) ou porteurs de handicap ont besoin d'aménagements particuliers. Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut alors être mis en place pour faciliter la vie quotidienne à l'école sur les différents temps scolaires et périscolaires.

Le PAI est établi par le médecin scolaire ou de PMI (petite et moyenne section sauf allergies alimentaires) et l'école, en concertation avec la famille.

Les enfants souffrant d'allergies alimentaires doivent faire l'objet d'un accueil spécifique. Les parents sont donc invités à se faire connaître auprès du médecin scolaire au plus vite après l'inscription pédagogique à l'école et ils doivent signer avec la Ville un Contrat d'Accueil Individualisé (CAI) permettant l'accueil au sein du restaurant scolaire avec un panier repas fourni par la famille. Toutes les modalités seront précisées par le médecin scolaire.



Les abords de l'école, zone sans tabac

Le tabagisme est un véritable enjeu de santé publique et une cause évitable de mortalité. La Ville de Lyon, en partenariat avec la Ligue contre le cancer, instaure des zones sans tabac autour des écoles et des crèches contribuant à :

- réduire l'initiation au tabagisme des jeunes et encourager l'arrêt du tabac ;
- éliminer l'exposition au tabagisme passif, notamment des enfants ;
- préserver l'environnement (crèches, écoles, parcs, squares...) des mégots de cigarettes.

Le Maire de Lyon a pris un arrêté municipal interdisant de fumer dans un périmètre de 50 mètres autour de l'entrée principale des crèches et des écoles lyonnaises.

La chasse aux virus !

La pandémie de Covid-19, les épidémies de grippe et de bronchiolite... ont montré l'importance des gestes barrières pour éviter la transmission des virus. Parents, vous êtes invités à rester mobilisés en veillant à l'application des gestes barrières préventifs adaptés à l'âge de votre enfant : lavage régulier des mains, utilisation de mouchoirs à usage unique...

Rappel:
La vaccination contre 11 maladies est obligatoire
pour l'admission de votre enfant à l'école. Cf. Loi de financement de la sécurité sociale du 30 décembre 2017, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018

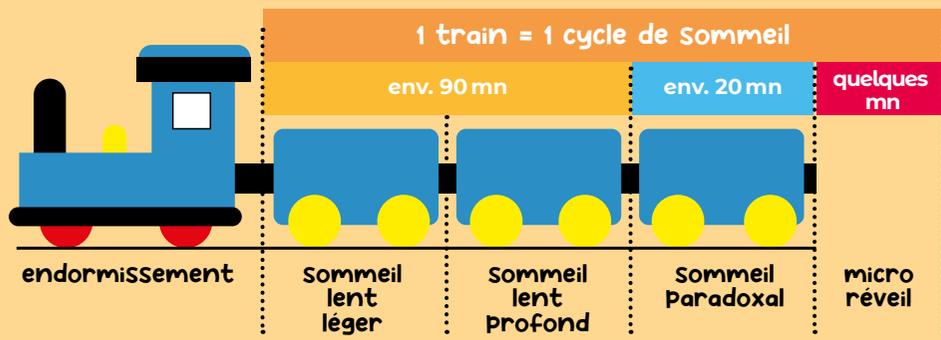
Conseils d'expert

« Donnez un temps suffisant et régulier de sommeil à votre enfant. École, week-end, levez et couchez-le à la même heure et ne le couchez pas après 21 heures. Tout le secret d'un sommeil de qualité commence là. »

Docteur Marie-Jo Challamel, pédiatre, spécialiste du sommeil de l'enfant

« Il est important que l'enfant commence sa journée d'école avec un petit-déjeuner équilibré. Nécessaire à sa bonne santé, à son éveil et à son développement intellectuel, il lui permettra de tenir jusqu'au déjeuner. Ce temps-là est primordial pour votre enfant, à partager en famille. »

Docteur Sophie Gardenat-Leboindre, médecin scolaire - Ville de Lyon



Une pause sereine

Une démarche de travail, portée par l'Éducation nationale et la Ville de Lyon, a été menée dans le cadre du Projet éducatif pour une meilleure prise en charge des plus petits qui se traduit par un travail spécifique sur les temps de transition et la sieste. Un guide de bonnes pratiques et de recommandations destiné aux professionnels a ainsi été élaboré. Il explique, entre autre, comment mieux accompagner les plus petits à l'endormissement ou imaginer des séances de relaxation pour les plus grands qui ne font plus la sieste.

Le temps libre et les Vacances

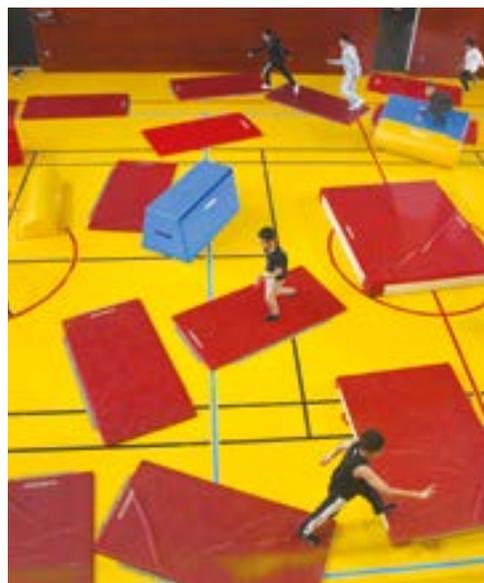
**Et maintenant, des vacances bien méritées !
Un grand temps de Pause que votre enfant peut passer
en partie en accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).**

Dans tous les quartiers de Lyon, des structures associatives organisent des activités ludiques, sportives, des sorties... pour les enfants dès l'âge de 3 ans.

Ces associations sont soutenues par la Ville, financièrement et par la mise à disposition de locaux dans certaines écoles pendant les vacances. Les inscriptions se font directement auprès des associations qui fixent elles-mêmes les tarifs.

Liste des associations sur :

lyon.fr / S'informer sur les accueils de loisirs : monenfant.fr



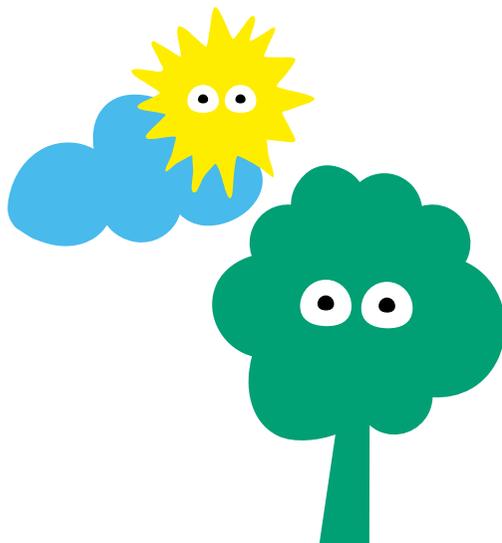
Les accueils de l'été de la Ville de Lyon

Proposés pendant les grandes vacances scolaires, ils sont organisés autour de 4 axes pédagogiques :

- le vivre-ensemble,
- l'activité physique,
- le contact avec la nature,
- la découverte culturelle.

Activités éducatives, culturelles et sportives y sont proposées, autour de thèmes phares spécifiques à chaque accueil.

Ces ateliers sont également enrichis par des intervenants extérieurs et la programmation de sorties diverses : parcs, musées, aquarium, fermes, grottes, palais du facteur Cheval, accrobranches, châteaux, bibliothèques, labyrinthes...



Familles: à vous de jouer!

Le rôle des parents

En tant que parent d'élève, vous devez être informé de ce qui se passe dans la classe et à l'école, encourager votre enfant, le soutenir dans ses efforts pour réussir.

De multiples occasions vous permettent de participer à la vie de l'école et ainsi de mieux suivre le parcours de votre enfant. Cette implication peut prendre des formes diverses : initiatives de parents ou d'associations de parents, organisation et participation à des activités, conseils d'écoles...

De plus, de nombreuses écoles disposent d'un Lieu d'Accueil Parents (LAP). Ouvert à tous, il favorise les rencontres et une meilleure connaissance réciproque des parents et de l'école.

Le Projet éducatif de Lyon donne toute sa place aux parents. Vous pouvez participer à la mise en action de ce projet au sein des comités éducatifs locaux.

À vos votes !

En octobre, les parents d'élèves élisent leurs représentants au Conseil d'école. Réunissant l'équipe éducative et des parents d'élèves élus, le Conseil d'école vote le règlement de l'école, statue sur le projet d'école, répond aux questions des parents...



Les associations de parents d'élèves

Affiliées à des Fédérations nationales ou complètement autonomes, les associations de parents d'élèves contribuent à la vie de l'école et font valoir le point de vue des familles dans le Conseil d'école, dans les instances et/ou les temps de concertation mis en place par la Ville.

Elles assurent un lien entre les équipes éducatives enseignantes et périscolaires et les autres parents. Elles se mobilisent pour les événements conviviaux annuels (fêtes d'école, carnivals, fêtes de fin d'année...) ou encore organisent des actions afin de recueillir des fonds pour les projets d'école.

Vous trouverez soutien et conseil auprès des fédérations de parents d'élèves FCPE et PEEP.

Il peut aussi exister dans votre école une association de parents non affiliée à ces fédérations : vous trouverez leurs coordonnées directement à l'école.



FCPE du Rhône :
16 rue Galilée - 69100 Villeurbanne
04 37 91 65 30 - fcpe69.fr



PEEP du Rhône
34 rue Viret - 69100 Villeurbanne
04 37 24 71 00 - peep-rhone.fr

La Ville de Lyon est labellisée Ville Amie des Enfants.

À travers ce label, la Ville de Lyon souhaite amplifier son engagement en matière de défense des Droits des enfants et faire de Lyon une ville à hauteur d'enfant, sécurisée et épanouissante, exemplaire en termes de respect de ses droits.

Informations pratiques

Chaque année, les campagnes d'inscription scolaire et périscolaire **sont organisées au printemps d'avril à juin**. Si vous inscrivez pour la première fois votre enfant dans une école publique à Lyon, la démarche se déroule en 3 étapes :

1. Préinscription scolaire administrative en ligne ou en mairie d'arrondissement via un formulaire spécifique. À la fin, vous recevrez le certificat de préinscription scolaire indiquant l'école où est affecté votre enfant.
2. Inscription pédagogique. Vous êtes invité à prendre contact avec la directrice ou le directeur de l'école, à partir des coordonnées indiquées sur le certificat de préinscription scolaire.
3. Inscription à la restauration scolaire et aux activités périscolaires.

À effectuer en ligne ou en vous rendant à la mairie d'arrondissement via un formulaire spécifique.

Les inscriptions scolaires et périscolaires peuvent avoir lieu tout au long de l'année scolaire.

À noter : Le départ seul(e) (ou accompagné(e) d'un mineur) des enfants scolarisés en école maternelle (petite à grande section) n'est pas possible. Les personnes majeures autorisées doivent pouvoir présenter un document justifiant de leur identité lorsqu'elles viennent chercher l'enfant.



N'oubliez pas de bien renseigner le dossier sanitaire de votre enfant.

Ce dernier est à compléter en ligne lors de l'inscription avec une mise à jour possible tout au long de l'année scolaire via le portail famille. En cas de difficultés, le Référent coéducation de proximité (RCP) de l'école de votre enfant peut vous aider.

Tarif adapté à chaque famille

L'accueil du matin est gratuit.

Pour les accueils payants (restauration, Accueils du soir, Ateliers du mercredi et Accueils des grandes vacances), le tarif dépend du Quotient Familial Municipal, valable pour une année civile.

Pour bénéficier du tarif adapté à ses revenus*, il est nécessaire de faire calculer chaque année civile son QFM soit en ligne sur lyon.fr, soit en Mairie d'arrondissement à compter de la mi-novembre pour l'année suivante.

Sans cette démarche, la tarification maximale sera appliquée pour chaque activité.

Pour plus d'infos : lyon.fr /rubrique « Mes démarches » ou Lyon en direct : 04 72 10 30 30

*Le bénéfice d'un QFM n'est possible que pour les familles dont un responsable légal est domicilié à Lyon (art 6 du Règlement périscolaire).

Modes de paiement sécurisés et pratiques

– **Paiement en ligne par carte bancaire** sur le site ecoles.lyon.fr avec l'identifiant (n° famille) indiqué sur la facture de restauration et/ou sur les factures des Ateliers du mercredi et des Accueils du soir.

– **Prélèvement automatique**

Pour payer ses factures par prélèvement, il est nécessaire de remplir un mandat de prélèvement SEPA (disponible en mairie ou sur lyon.fr) et de le remettre accompagné d'un relevé d'identité bancaire lors des guichets d'accueil organisés en mairie d'arrondissement par le pôle régies ou de le renvoyer par mail à regies.education@mairie-lyon.fr.

– **Paiement par chèque, carte bancaire ou en espèces** auprès d'un sous-régisseur lors des guichets d'accueil à la Direction de l'Éducation, tous les jours sans RDV (sauf le lundi matin) et en mairie d'arrondissement sur RDV uniquement (en contactant le 04 72 10 32 30).

À noter : Si l'accueil de loisirs est géré par une association partenaire, le règlement pour les Ateliers du mercredi et les Accueils du soir se fera auprès de l'association suivant les modalités qu'elle communiquera aux familles.

Temps périscolaires

L'inscription aux accueils périscolaires vaut acceptation du Règlement Périscolaire de la Ville de Lyon.

Ce Règlement est disponible auprès de l'école de votre enfant et sur lyon.fr rubrique enfance et éducation / les temps d'accueil périscolaires.

Lorsqu'un accueil de loisirs est géré par une association, il faut également prendre connaissance du règlement de l'association qui peut comporter des spécificités (modes de paiement, gestion des manquements au règlement...).

Restauration scolaire

– Si votre enfant fréquente la cantine de manière irrégulière (inscription en menu Petit Bouchon et/ou menu Jeune Pousse), **vous devrez renseigner le calendrier prévisionnel des présences** toutes les 6 semaines et le compléter via l'application de Commande/décommande en ligne (sur lyon.fr) ou le remettre au Référent Coéducation de Proximité.

– Si vous avez choisi l'inscription mixte pour votre enfant, **vous devrez renseigner le calendrier prévisionnel des menus** (choix des menus) toutes les 6 semaines et le compléter via l'application de Commande/décommande en ligne (sur lyon.fr) ou le remettre au Référent Coéducation de Proximité.

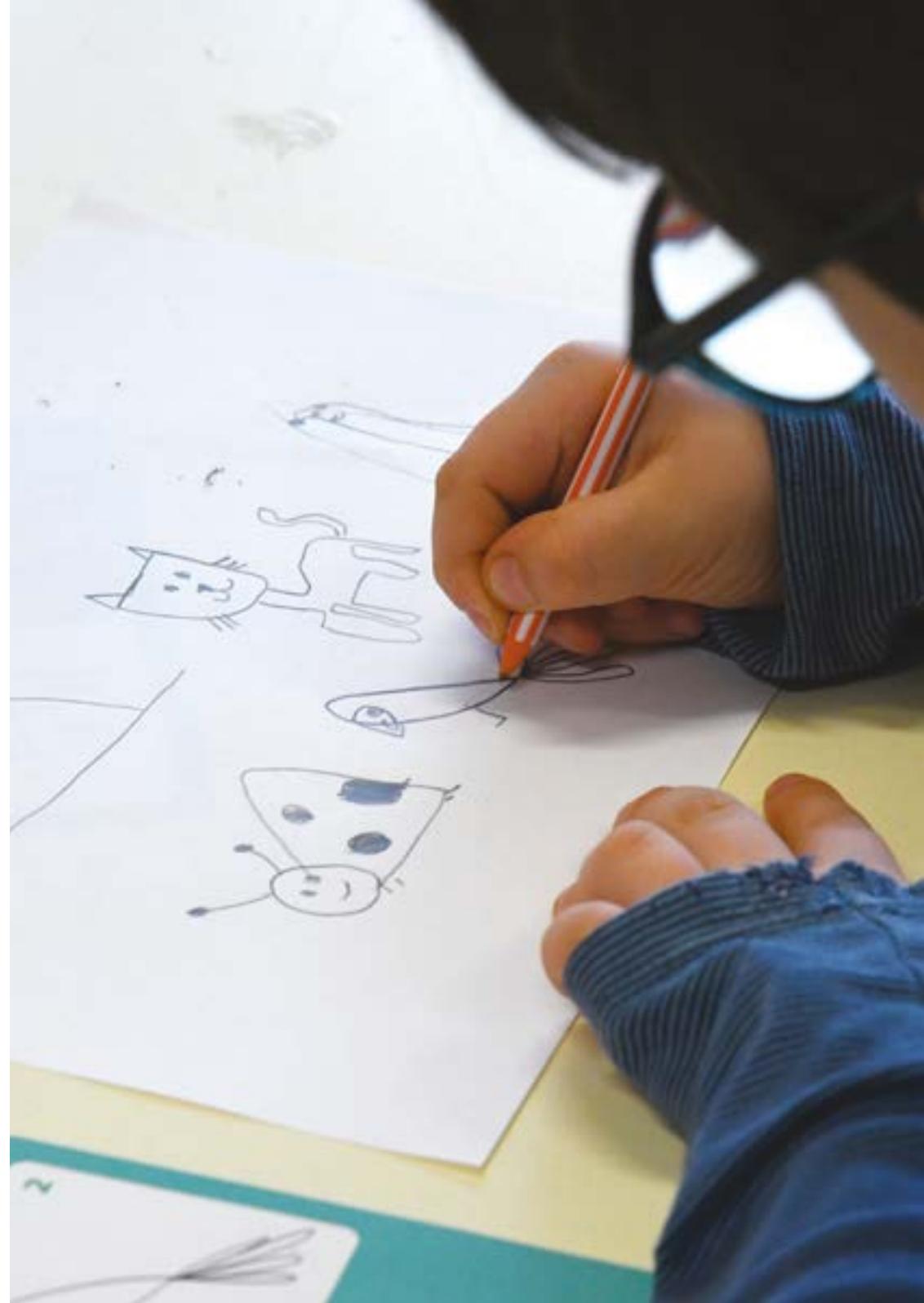
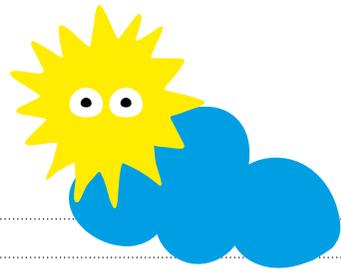
Sans le retour des calendriers prévisionnels, les enfants ne pourront pas être accueillis à la cantine.

Fréquentation des activités

Les familles peuvent, en cours d'année, ajuster la réservation des temps d'activités par des ajouts ou des annulations, et ce, quelle que soit la modalité de fréquentation choisie lors de l'inscription. En cas d'ajout ou d'annulation, il faut le signaler au plus tôt, par écrit, par mail ou via l'application de commandes/décommandes des repas sur lyon.fr, au Référent Coéducation de Proximité, et au plus tard deux jours de classe précédant le changement, avant 9h (par exemple le jeudi pour l'ajout ou l'annulation du lundi et le lundi pour l'ajout ou l'annulation du jeudi). Ce délai permet la réorganisation de l'encadrement et correspond pour la restauration scolaire au délai contractuel de décommande des repas auprès du prestataire.

Passé ce délai, tout ajout ne sera plus possible et toute activité non annulée dans le délai sera facturée (quel que soit le motif de l'absence, y compris pour raison médicale), pour la restauration scolaire et La Fin d'Aprèm'.

Notes





Le
Lyon
des
enfants

Ville amie des enfants
partenaire UNICEF®


**ACADÉMIE
DE LYON**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**ALLOCATIONS
FAMILIALES**
Caf
du Rhône

Pour toute information :

LYONendirect 04 72 10 30 30 •  lyon.fr

Edition mars 2023